

Thème 3 – L'État à l'époque moderne : France et Angleterre – 11-12h

Chapitre 2 – Le modèle britannique et son influence – 6-7h

Objectifs du chapitre d'après le B.O. :

Ce chapitre vise à montrer comment l'ébauche d'un gouvernement représentatif ainsi que la définition de grands principes et de droits fondamentaux inspirent les philosophes au cours du XVIII^{ème} siècle, et aboutit à la fondation d'un nouveau régime politique doté d'une constitution écrite avec la naissance des États-Unis d'Amérique.

On peut mettre en avant :

- l'évolution politique et sociale anglaise à la fin du XVII^{ème} siècle ;
- l'affirmation des droits du Parlement face à la couronne anglaise, autour de la révolution de 1688 ;
- l'influence du régime britannique sur des philosophes des Lumières ;
- le retournement par les colons américains des valeurs anglaises contre leur métropole ;
- la rédaction d'une constitution et ses enjeux ;
- les limites de l'application des principes démocratiques (esclaves, Indiens d'Amérique...) ;
- l'influence de l'intervention française sur les esprits et la situation financière du royaume de France.

Points de passage et d'ouverture :

- 1679 et 1689 – L'*Habeas Corpus* et le *Bill of Rights*, le refus de l'arbitraire royal.
- Voltaire, l'Angleterre et la publication des *Lettres philosophiques* ou *Lettres anglaises* : 1726 -1733.
- Washington, premier président des États-Unis d'Amérique.

Réflexion préalable à la réalisation du cours

Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, la monarchie absolue triomphe en France. Ce type de régime politique domine alors presque toute l'Europe. Il a été étudié dans le chapitre précédent celui-ci. Mais il est contesté en France comme à l'étranger. Après deux révolutions (en 1649 et en 1689), les Britanniques instaurent une monarchie parlementaire dans laquelle les pouvoirs sont équilibrés. Ces révolutions sont largement étudiées par les élites britanniques et françaises. Locke, Voltaire, Montesquieu et les parlementaires français réfléchissent alors à un nouveau système politique dans lequel les pouvoirs seraient partagés.

Outre-Atlantique, les colons anglais d'Amérique se révoltent contre une métropole qui ignore leurs droits (1775). Ils sont aidés financièrement par la France de Louis XVI. Ils créent la république des États-Unis en 1776. Celle-ci se fonde sur la souveraineté du peuple et une Constitution écrite. Cet autre modèle politique exerce une grande influence sur la France, des élites urbaines aux Lumières en passant par la Cour. Mais l'objet d'étude que représente la révolution américaine dépasse la seule réflexion intellectuelle et devient un véritable contre-modèle à l'absolutisme français.

Ce chapitre représente ainsi un point nodal dans le basculement de l'État absolutiste français.

Les enjeux du chapitre

- Caractériser ce qu'on appelle le « modèle britannique »
- Identifier ce modèle britannique comme faisant partie de notre héritage culturel
- Comprendre l'intérêt de l'étude de textes politiques complexes
- Contribuer à une réflexion plus large sur l'État et le pouvoir (dimension civique)
- Travailler la méthodologie de l'analyse de document en histoire

Les écueils à éviter

- Une abstraction très forte de la part des élèves.
- Risque de mythification de l'histoire par des représentations idéalisées des faits historiques.
- Parmi les objectifs du B.O., le dernier – *l'influence de l'intervention française sur les esprits et la situation financière du royaume de France* – ne semble pas trouver sa place dans ce chapitre. Il est en réalité issu du premier ajustement des programmes réalisé en novembre 2018. Il se trouvait auparavant dans le dernier chapitre du programme qui était consacré à la révolution américaine. Celui-ci a été agrégé au chapitre sur l'influence du modèle britannique afin d'alléger le programme. Mais finalement, ce point de passage sert de conclusion et de transition cohérente avec le dernier thème sur les *dynamiques et ruptures dans les sociétés des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*.

Bibliographie utilisée :

- Bernard Cottret, *La révolution anglaise : une rébellion britannique, 1603-1660*, Paris, Perrin, 2015, 606 pages,
- Bernard Cottret, *La glorieuse Révolution d'Angleterre : 1688*, Paris, Gallimard, 2013, 381 pages.
- Julian Swann, *Politics and the Parlement of Paris under Louis XV, 1754-1774*, New York, Cambridge University Press, 1995, 390p.
- André Kaspi, *Les Américains. 1, Naissance et essor des États-Unis, 1607-1945*, Paris, Points, 2014, 445 pages.
- Woodrow Wilson, *George Washington : fondateur des États-Unis (1732-1799)*, Paris, Payot, 2007, 266 pages.

La démarche :

Nous partons des connaissances des élèves issues du chapitre 1 précédent sur *L’affirmation de l’État dans le royaume de France*. Le développement du pouvoir royal et de son administration, le contrôle de la fiscalité ainsi que l’affirmation du pouvoir monarchique sur les questions religieuses qui sont les caractéristiques de l’État moderne français, sont rappelées en début de séquence.

Puis, dans un va-et-vient qui évoque la circulation des idées, nous voyons dans quelles mesures les révolutions anglaises du XVII^{ème} siècle viennent questionner les intellectuels anglais et français. Cela se fait à travers l’étude de passages du *Traité du gouvernement civil* de John Locke (1690), des *Lettres philosophiques* de Voltaire (1734), *De l’Esprit des lois* de Montesquieu (1748) et des *Grandes Remontrances* du Parlement de Paris (1753).

Plus tard, la révolution américaine vient questionner les Français en présentant des principes fondamentaux nouveaux : les droits de l’homme, la souveraineté du peuple et la constitution. À Versailles et à Paris, l’aide apportée aux patriotes, c’est-à-dire aux colons insurgés et aux pères fondateurs, tel Washington, est vécue comme une revanche sur la Grande-Bretagne et la défaite française de 1763 (guerre de Sept ans). Mais l’admiration pour la liberté acquise par les nouveaux états-unis met à mal le modèle britannique et fait perdre au mot « révolution » son sens négatif.

Enfin, malgré une période de fermentation politique sans précédent, la mise en pratique des idées démocratiques aux États-Unis se heurte à la réalité de la ségrégation raciale. De plus, si l’aide militaire et financière de la France dans la guerre d’indépendance américaine permet la victoire des *Insurgents* (1783), cette aide aggrave considérablement le déficit de l’État français et le porte au bord de la faillite.

Par ailleurs, ce cours s’appuie essentiellement sur l’étude de textes. Il est donc l’occasion d’apports méthodologiques qui, s’ils n’ont pas déjà été étudiés auparavant, seront réinvestis par les élèves.

Problématique générale : Dans quelles mesures les révolutions anglaise et américaine viennent-elles influencer profondément la conception du pouvoir en France ?

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- John Locke, *Traité du gouvernement civil*, 1690.
- *Grandes Remontrances* du Parlement de Paris, 9 avril 1753.
- Voltaire, *Lettres anglaises*, 1734.
- Montesquieu, *De l’Esprit des lois*, 1748. Livre XI, chap. VI.
- Denis Diderot, *Article Autorité politique*, tiré de l’Encyclopédie, Tome 1, 1751.
- *Déclaration unanime des treize États unis d’Amérique réunis en Congrès le 4 juillet 1776*.
- *Constitution des États-Unis de 1787*.
- Necker, *Compte-rendu au Roi*, 1781.

FILMS UTILISÉS

- *Cromwell*, film britannique de Ken Hughes, 1970.
- *John Adams*, mini-série de Tom Hooper, épisodes 2 et 4, 2008.
- *Mitterrand à Yorktown le 10 octobre 1981*, Journal de 13h de TF1.
- Web série, *À la recherche de la tête d’indien en cire* (Bibliothèque municipale de Versailles).
- *L’éviction des amérindiens jusqu’en 1840*, vidéo du site *Histoire à la carte*.

Plan du cours

Introduction.....	3
I – Un contre-modèle à l’absolutisme : la Grande-Bretagne du XVII ^{ème} siècle	3
A – L’échec de l’absolutisme en Grande-Bretagne.....	3
B – Un Parlement britannique prépondérant	5
C – Un modèle anglais qui exerce un attrait important sur les élites françaises	7
II – Les idées portées par le modèle politique américain	10
A – Une révolte fiscale qui aboutit à une révolution politique	10
B – Un régime présidentiel unique au monde.....	11
C – Des principes démocratiques à la réalité sociale	11
III – Une société française aux aspirations renouvelées ?	12
A – La France aux côtés des États-Unis d’Amérique	12
B – L’influence de la Révolution américaine en France.....	13
C – La monarchie française en pleine crise économique et politique.....	14

Découpage du cours :

- H1 : L’échec de l’absolutisme en Angleterre : 1h ;
- H2 : Quelle est la spécificité du régime britannique en train de naître ? : 1h ;
- H3 : Le modèle américain : 1h30 ;
- H4 : Une société française aux aspirations renouvelées : 1h30 ;
- H5 : Évaluation : 1h.

Séance 1 L'échec de l'absolutisme en Angleterre – 1h

- Diapo 1 : Titres thème et chapitre + K.H. Hickel, *La Chambre des Communes*, 1793, National portrait gallery, Londres.
- Diapo 2 : Carte des régimes politiques européens au XVIII^{ème} siècles / Louis XIV

Introduction

- *Nous partons des connaissances des élèves issues du chapitre précédent sur L'affirmation de l'État dans le royaume de France.*

Au XVIII^{ème} siècle, la France est une monarchie dite absolue. Ce type de régime politique domine alors presque toute l'Europe, comme le montre la carte.

Vieille de plus de mille ans, la monarchie française se rattache traditionnellement à Clovis (481-511). L'absolutisme, en revanche, s'est établi très progressivement, depuis la fin du Moyen Âge et trouve son aboutissement dans le règne de Louis XIV.

Le pouvoir monarchique tient sa légitimité du principe dynastique et de la volonté de Dieu (le roi est sacré, il est le « lieutenant de Dieu sur Terre » et il est thaumaturge). Cela fait du roi le seul législateur. Il est à l'origine de la loi et la source de toute justice. Il est le juge en dernier ressort. Il est enfin le protecteur du royaume et donc un roi guerrier.

Problématique : Dans quelles mesures les révolutions anglaise et américaine viennent-elles influencer profondément la conception du pouvoir en France ?

- Diapo 3 : Titres + Portraits de Jacques I^{er} et de Charles I^{er}

I – Un contre-modèle à l'absolutisme : la Grande-Bretagne du XVII^{ème} siècle A – L'échec de l'absolutisme en Grande-Bretagne


Rappels pour le professeur :

En Angleterre, l'évolution est tout autre, marquée par un passage précoce de l'absolutisme au parlementarisme. La Magna Carta (Grande charte) de 1215, qui est le point de départ du système représentatif anglais, crée le Parlement. Au cours du XIII^{ème} siècle, sous Édouard I^{er} (1272-1307) notamment, ce Parlement cesse d'être une simple cour de justice (comme en France), pour devenir un organe qui consent à l'impôt. Son rôle politique de développe donc.


Au cours du XVI^{ème} siècle, sous les Tudors tout d'abord puis les Stuarts, le système absolutiste se met en place. Charles I^{er} (1625-1649) cesse de convoquer le parlement (jusqu'en 1640) et applique les principes absolutistes de son père, Jacques I^{er} (1603-1625), exposés notamment dans La Vraie Loi des Libres Monarchies (1603), qui affirme que « l'obéissance au Roi doit être totale parce qu'il est le lieutenant de Dieu sur la terre ». Mais Charles I^{er} ne peut longtemps gouverner en Roi absolu car une politique trop brutale, notamment en matière religieuse, contre l'Écosse, provoque la guerre. Des difficultés financières le contraignent néanmoins à convoquer le Parlement. Une révolution éclate alors. Charles I^{er} est alors mis en accusation pour tyrannie.

- Dans ce cours, le contexte et les faits qui concernent la première révolution anglaise sont en réalité moins intéressants à étudier que ce à quoi ils conduisent. Voilà pourquoi ils sont vus par les élèves, seuls et à la maison (classe inversée), sous la forme un questionnaire numérique (ici, il s'agit de *Google forms*, mais le même formulaire peut être réalisé via l'ENT de l'établissement).
- Voici le lien vers ce formulaire que les élèves doivent réaliser : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeWo5TJ3xO0bTnaFfiGO2hxW8yrrMrYiHrI56sqNjVb3S5iuQ/viewform?usp=sf_link
- En début de cours, à l'aide du bilan des réponses proposé en ligne, dans la partie « Réponses » du formulaire, il faut reprendre ce qui aura été vu par les élèves, chez eux, en insistant sur les notions d'absolutisme et de tyrannie, très abstraites pour les élèves.

- Ce retour a pour objectif d'insister sur le vocabulaire employé dans la vidéo (*Cromwell*, K. Hughes, 1970 ; lien vers la vidéo en ligne : <https://vimeo.com/320537796>) par le Parlement d'une part, et par le roi Charles I^{er} d'autre part, de la manière suivante :
 - Point de vue du Parlement :
 - « Haute trahison » ;
 - « Le Roi a reçu la mission de gouverner selon les lois du pays » ;
 - « Le Roi a établi un pouvoir démesuré et tyrannique à son seul profit » ;
 - « Le Roi règne *selon son bon plaisir* et étouffe les droits et libertés du peuple » ;
 - « Le Roi est un traître ».
 - Point de vue de Charles I^{er} :
 - « La tâche du Roi lui a été confiée par Dieu de part une longue et légitime hérédité » ;
 - Le tribunal n'est pas compétent pour le juger. Dieu seul le peut selon la monarchie de droit divin.

 Diapo 4 : Gravure du procès et peinture de John Weesop sur l'exécution de Charles I^{er}

Charles I^{er} est exécuté en 1649. Après une tentative de république qui s'est transformée en dictature (Cromwell) et une autre guerre civile, la monarchie est restaurée en 1660. Charles II monte sur le trône mais le rapport de forces s'établit en faveur du Parlement.

 Diapo 5 : Portrait de Charles II (1660-1685) / Texte de l'Habeas corpus

Document 1 - Habeas Corpus (ton corps t'appartient), 1679

« Attendu que [...] beaucoup de sujets du roi ont été longtemps retenus en prison dans des cas où légalement ils sont libérables sous caution, pour prévenir cela, qu'il soit édicté par Sa Très Excellente Majesté le Roi, par et avec le conseil et le consentement [...] de ce présent Parlement [...], que chaque fois qu'une ou des personnes produira ou produiront une ordonnance d'*habeas corpus* adressée à un ou des shérifs, que lesdits officiers ou leurs subordonnés, dans les trois jours qui suivent la présentation de ladite ordonnance, renvoient ladite ordonnance et amènent ou fassent amener en personne l'individu en cause, devant [...] les juges [...] et alors [qu'ils] certifient les vraies causes de sa détention ou de son emprisonnement ; et sur quoi, dans les deux jours qui suivront [...] [le] juge [...] devra libérer ledit prisonnier de son emprisonnement, [...] à moins qu'il n'apparaisse que l'intéressé ainsi emprisonné est détenu en vertu d'une procédure légale ».

- *L'étude de l'Habeas Corpus se fait en classe. Son analyse est réalisée par le professeur qui insiste sur le fait que, par son adoption, l'absolutisme est remis en question. De plus, le texte apporte une autre garantie majeure : la protection de la liberté personnelle de l'individu. Tout anglais en appelant à l'Habeas Corpus étant jugé rapidement pour des raisons prévues par la loi. Tout emprisonnement non justifié se trouve alors, de facto, empêché.*
- *Le professeur en profite pour réaliser un **point méthodologique sur l'analyse de document** en rappelant la règle : DANSE ou DANCE : Date, Auteur, Nature, Source, Contexte et Enjeux. Ici, il faut particulièrement insister sur le contexte.*

 Diapo 6 : Portrait de Jacques II (1685-1688) par Godfrey Kneller / Portrait de Guillaume III (1689-1702) par Peter Lely

➤ *Récit du professeur :*

À la mort de Charles II en 1685, son frère Jacques II monte sur le trône. Catholique, désignant des catholiques à des fonctions importantes, proclamant la liberté religieuse [déclarations d'indulgences de 1687 et 1688], il se heurte rapidement à son Parlement et à la large majorité protestante de ses sujets. D'éminentes personnalités prennent alors contact avec Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande, époux de Marie, la fille aînée de Jacques II, qui se propose de préserver les droits civiques et religieux des Anglais. Guillaume débarque en Angleterre, avec son armée, le 5 novembre 1688. C'est la « Glorieuse révolution ». Jacques II s'enfuit en France le 21 décembre. Un Parlement est réuni le 22 janvier, qui considère que la fuite du roi équivaut à une abdication. Invoquant les précédents règlements successoraux de l'époque des Tudor, le Parlement dispose du trône en faveur de Guillaume d'Orange et de son épouse Marie, fille de Jacques II, et il prépare une déclaration des droits qui établit une monarchie limitée.

 Diapo 7 : Frise chronologique

➤ *Distribution de la frise chronologique aux élèves. Voir annexe 2, page 17 de ce document.*

L'heure s'achève par une courte synthèse des éléments essentiels à retenir : deux révolutions conduisent à l'échec de l'absolutisme en Angleterre. Le pouvoir du Parlement est renforcé tout comme la liberté personnelle des anglais.

Séance 2

Quelle est la spécificité du régime britannique en train de naître ? – 1h

 Diapo 8 : Titre + K.H. Hickel, *La Chambre des Communes*, 1793, National portrait gallery, Londres.

B – Un Parlement britannique prépondérant

➤ *L'objectif de cette partie est de comprendre la volonté du Parlement anglais d'incarner l'autorité politique.*

 Diapo 9 : Texte du *Bill of Rights*

Document 2 – *Bill of Rights* (Déclaration des droits), 23 février 1689

Considérant que les Lords spirituels et temporels et les Communes¹ [...] ont fait, [...] en présence de Leurs Majestés, [...] Guillaume et Marie, prince et princesse d'Orange, étant présents en personne, une déclaration par écrit, dans les termes suivants ; savoir :

Considérant que le dernier roi, Jacques II, avec l'aide de divers mauvais conseillers, juges et ministres qu'il employait, a [...] [failli] en s'attribuant et en exerçant le pouvoir de dispenser des lois et de suspendre les lois et leur application sans le consentement du Parlement ; [...] en levant l'impôt pour la Couronne ou à son usage [...] ; en levant et entretenant une armée dans le royaume, en temps de paix, sans le consentement du Parlement. [...]

Considérant que ledit dernier roi, Jacques II, ayant abdiqué, [...] [Les Lords et les Communes] déclarent d'abord [...] pour assurer leurs anciens droits et libertés :

1° Que le prétendu pouvoir de l'autorité royale de suspendre les lois ou l'exécution des lois sans le consentement du Parlement est illégal ; [...]

4° Qu'une levée d'impôt [...] sans le consentement du Parlement [...] est illégale ; [...]

6° Que la levée et l'entretien d'une armée dans le royaume, en temps de paix, sans le consentement du Parlement, est contraire à la loi ; [...]

8° Que les élections des membres du Parlement doivent être libres ;

9° Que la liberté de parole, des débats et des procédures dans le sein du Parlement, ne peut être entravée ou mise en discussion en aucune Cour ou lieu quelconque en dehors du Parlement lui-même ; [...]

13° Qu'enfin pour [...] l'observation des lois, le Parlement doit être fréquemment réuni ;

Et ils requièrent et réclament avec instance toutes les choses susdites comme leurs droits et libertés incontestables. [...]

1. *La Chambre des Lords et celle des Communes forment le Parlement.*

➤ *L'étude du Bill of rights se fait en classe. Son analyse est réalisée par le professeur, mais elle peut se faire par un dialogue avec les élèves autour de l'idée de l'**autorité politique**. Il faudra insister sur le fait que cette loi limite le pouvoir du roi par la nécessité d'en appeler au Parlement pour les questions législatives, fiscales et militaires. Ensuite, il faudra expliciter l'idée du **contrat** entre le roi et son Parlement. Il s'agit-là véritablement de l'émergence d'un contre-modèle à l'absolutisme qui est alors triomphant en France à la même époque.*

 Diapo 10 : Portrait de John Locke par Godfrey Kneller

Rappels pour le professeur :

John Locke, a été le conseiller de Guillaume d'Orange en Hollande. Il précise sa pensée dans son Traité. Il reproche à l'absolutisme de faire des hommes serviles qui préfèrent se soumettre à une autorité qu'ils craignent seulement parce qu'elle les protège. Il introduit alors le concept de gouvernement par consentement comme moyen d'instituer la liberté et d'empêcher le despotisme. Il affirme qu'un contrat social existe entre les hommes et le gouvernement. C'est la convergence des volontés de chacun qui mène à ce contrat et à la société civile. Chaque individu donne une partie de sa souveraineté au pouvoir. Les hommes concèdent alors librement à l'autorité leur confiance et leur consentement. L'autorité alors mise en place doit nécessairement respecter la finalité pour laquelle les hommes l'ont constitué : la protection des lois naturelles, c'est-à-dire la protection de leur liberté personnelle (état de nature). Mais si l'autorité ne respecte pas ces lois naturelles, alors les hommes ont le droit de s'opposer à l'oppression. Ils peuvent renverser le gouvernement en place et en recréer un nouveau. Ils consentent alors librement à la constitution d'un nouveau gouvernement. Le pouvoir ne se possède pas réellement, il s'attribue seulement.

Tout cela est à replacer dans le contexte de la Glorieuse révolution. Profondément anti-absolutiste et attaché à Guillaume d'Orange, Locke s'est exilé d'Angleterre en 1683 car il est lié à un complot pour contrôler la succession de Charles II (lutte entre Whigs et Tories). Par son traité, il légitime le « coup d'État » de Guillaume III et explique la nécessité du changement dynastique.

- Le texte de Locke, ci-dessous, sera distribué aux élèves. Voir annexe 1, page 16 de ce document.
- L'idée ici est d'étudier la spécificité du modèle anglais à partir de Locke.

 Diapo 11 : Texte de John Locke

Document 3 – John Locke (1632-1704), *Traité du gouvernement civil*, 1690

15. [...] C'est pour suppléer à ce qui nous manque, quand nous sommes seuls et solitaires, que nous avons été naturellement portés à rechercher la société et la compagnie les uns des autres, et c'est ce qui a fait que les hommes se sont unis avec les autres, et ont composé, au commencement et d'abord, des sociétés politiques. [...]

22. [...] La liberté, dans la société civile, consiste à n'être soumis à aucun pouvoir législatif, qu'à celui qui a été établi par le consentement de la communauté. [...] La liberté donc n'est point [...] : une liberté, par laquelle chacun fait ce qu'il veut, vit comme il lui plaît, et n'est lié par aucune loi. [...]

90. Il paraît évidemment [...] que la monarchie absolue [...] est, à vrai dire, incompatible avec la société civile, et ne peut nullement être réputée une forme de gouvernement civil. [...]

132. Le plus grand nombre, [...] ayant, parmi ceux qui sont unis en société, le pouvoir entier du corps politique, peut employer ce pouvoir à faire des lois, [...] et alors la forme du gouvernement est une véritable démocratie. Il peut aussi remettre entre les mains de peu de personnes choisies, et de leurs héritiers ou successeurs, le pouvoir de faire des lois ; alors c'est une oligarchie. [...] Si le pouvoir est remis entre les mains d'un seul et de ses héritiers, c'est une monarchie héréditaire [...]. Toute société qui se forme a la liberté d'établir un gouvernement tel qu'il lui plaît, de le combiner et de le mêler des différentes sortes que nous venons de marquer, comme elle juge à propos. [...]

199. [...] Est véritablement tyran, [celui] qui propose, non les lois, mais sa volonté pour règle, et dont les ordres et les actions ne tendent pas à conserver ce qui appartient en propre à ceux qui sont sous sa domination, mais à satisfaire son ambition particulière, sa vengeance, son avarice, ou quelque autre passion déréglée.

201. C'est une erreur que de croire que ce désordre [...] ne se trouve que dans les monarchies ; les autres formes de gouvernement n'y sont pas moins sujettes. Car, enfin, partout où les personnes qui sont élevées à la suprême puissance [...] emploient leur pouvoir pour d'autres fins, [...] là, certainement, il y a tyrannie. [...]


202. [...] Quiconque, revêtu d'autorité, excède le pouvoir qui lui a été donné par les lois, [...] est, sans doute, un véritable tyran ; et comme il agit alors sans autorité, on peut s'opposer à lui tout de même qu'à tout autre qui envahirait de force le droit d'autrui. [...]

203. Quoi, dira-t-on, on peut donc s'opposer aux commandements et aux ordres d'un Prince ? [...]

204. Je réponds qu'on ne doit opposer la force qu'à la force injuste et illégitime, et à la violence ; que quiconque résiste dans quelque autre cas, s'attire une juste condamnation, tant de la part de Dieu que de la part des hommes. [...]

John Locke, *Traité du gouvernement civil*, 1690, traduction française de David Mazel en 1795 à partir de la 5^{ème} édition de Londres en 1725.

- *Trois lignes directrices doivent permettre à chaque professeur de bâtir un questionnement sur le texte de Locke :*
 - 1 - Identifier le document (avec le professeur qui met à disposition des éléments qui permettent d'enrichir l'habituelle lecture du paratexte : éléments biographiques, frise chronologique, etc.). Une fois encore, l'idée est d'enrichir le fameux DANSE, trop souvent mécanique, en amenant les élèves à réfléchir aux éléments utiles à l'identification.
 - 2 - Repérer les idées défendues par Locke en citant à bon escient le document (élèves seuls).
 - 3 - Comprendre la portée du document : le professeur, seul, replace le texte dans la société et dans l'histoire politique du royaume et au-delà.
- *Pour terminer l'étude de ce document, il est nécessaire de rappeler aux élèves l'importance du temps long en histoire. Le texte de Locke ne suffit à transformer la société anglaise. Il propose une réflexion sur la légitimité du pouvoir. La monarchie britannique va progressivement devenir parlementaire au cours des décennies qui suivent, au fur et à mesure des crises politiques (folie du roi Georges III), des évolutions sociales (industrialisation) et de la pénétration des idées dans la société.*

 Diapo 12 : Titre / Schéma du fonctionnement de l'absolutisme français / Schéma des institutions anglaises pour comparaison et en transition avec la partie suivante.

C – Un modèle anglais qui exerce un attrait important sur les élites françaises

- *L'objectif est de comprendre quelles sont les nouvelles idées qui irriguent l'élite de la société française. Etudier dans une même partie les Parlements et les philosophes permet de montrer la diversité de la réception des idées britanniques. Cela permet aussi de mettre en parallèle les idées et les acteurs politiques. Enfin, il s'agit de présenter le contexte comme un élément clef de la réinterprétation des idées nouvelles.*
- *Quatre textes (Locke, Lambert, Montesquieu et Diderot) sont étudiés en classe à l'aide du PowerPoint (parties B et C du I). Mais ce travail sur les idées politiques nouvelles peut également être réalisé de la manière suivante : quatre îlots de niveau différent sont constitués et chacun répond aux questions. Chaque groupe présente ensuite son travail à l'oral au reste de la classe. La reprise consiste en la recherche des liens entre ces quatre textes.*

Les transformations de la monarchie absolutiste anglaise en une monarchie parlementaire exercent un attrait important sur les parlementaires français.

Mais au XVIII^{ème} siècle, les Parlements français résistent parfois au pouvoir du roi. Ils peuvent par le biais des Remontrances critiquer une décision royale. Le règne de Louis XV est ainsi marqué par de nombreux affrontements avec les Parlements. En 1752-1753, le Parlement s'oppose à l'autorité du Roi Louis XV [affaire des *Billets de confession* et de la *Bulle Unigenitus*]. Le Parlement fait alors de *Grandes remontrances* à Louis XV.

- *Le texte des Grandes remontrances, ci-dessous, sera distribué aux élèves. Voir annexe 1, page 16 de ce document.*

 Diapo 13 : Texte des *Grandes remontrances* de 1753

Document 4 – Grandes Remontrances du Parlement de Paris au Roi du 9 avril 1753

En 1752-1753, le Parlement s'oppose à l'autorité du roi Louis XV. Le Parlement lui fait alors parvenir les Grandes remontrances afin de justifier son rôle. Ces remontrances sont rédigées pour l'essentiel par Claude-Guillaume Lambert. Elles ont le plus grand succès et sont publiées à près de 20 000 exemplaires. Elles se répandent dans toute la France et même dans toute l'Europe.

SIRE, [...]

La loi fondamentale de l'État forme une liaison réciproque et éternelle entre le Prince et ses descendants, d'une part, et les sujets et leurs descendants, de l'autre, par une espèce de contrat qui destine le Souverain à régner et les peuples à obéir. [...]

Le Roi, l'État et la Loi forment un tout inséparable. [...] [Les lois] seules mettent le Souverain à l'abri des surprises, inspirent la confiance publique et arrêtent tous ceux qui seraient capables de troubler l'État, de quelque rang et de quelque dignité qu'ils soient. Jamais on n'a vu de révolution dans les États, qui n'ait été préparée par l'altération des lois. [...]

Non, Sire, vous n'exigerez jamais que votre parlement cesse d'agir pour la défense de votre autorité souveraine et pour le maintien de la tranquillité des peuples qui vous sont soumis. En vain voudrait-on nous obliger à devenir spectateurs inutiles des maux de notre patrie et par là même en devenir les complices. Notre principale gloire est de vous être utile ; nous ne pouvons l'être qu'en ne cessant pas un seul instant d'agir. Nous arrêter, c'est nous anéantir ; c'est [...] porter le coup le plus funeste à votre souveraineté et à l'État. [...]


Ce sont là, Sire, les très humbles, etc.

Fait en Parlement, le 9 avril 1753.

Jules Flammermont, *Remontrances du Parlement de Paris au XVIII^{ème} siècle*, Imprimerie Nationale, 1898, tome 1 (1715-1753), pages 521 à 610.

- *Le professeur assume l'identification du texte des Remontrances pour laisser les élèves se concentrer sur une consigne : « comparer » avec Locke.*
- *La confrontation de la comparaison et du DANSE induit une question : « qu'en déduire ? ». Là encore, cela permet de percevoir l'intérêt d'une identification réussie.*

Les parlementaires français critiquent donc le système absolutiste. On le voit, leur opposition s'appuie sur les écrits de théoriciens anglais comme Locke. Mais certains, parmi les philosophes des Lumières vont aller jusqu'à théoriser leur position dans des ouvrages au succès important.

 Diapo 14 : Portrait de Voltaire par Maurice-Quentin de La Tour (1735) / *Lettres anglaises*.

Voltaire, après une tentative de duel, est contraint à l'exil. Il vit alors en Angleterre entre 1726 et 1728. Il apprend rapidement l'anglais. Il y fait l'expérience d'institutions placées sous le signe de la liberté. En 1734, il publie ses *Lettres anglaises*. Le Parlement les condamne : « La Cour a ordonné que ledit livre sera lacéré et brûlé [...] comme scandaleux, contraire à la Religion, aux bonnes mœurs et au respect dû aux Puissances. » Voltaire s'exile une nouvelle fois, à Cirez, en Lorraine, chez Émilie du Châtelet. Mais rien de mieux que l'interdiction pour qu'une œuvre circule davantage.

Document 5 – Lettre VIII – Sur le Parlement

Les membres du Parlement d'Angleterre aiment à se comparer aux anciens Romains autant qu'ils le peuvent. [...] La nation anglaise est la seule de la terre qui soit parvenue à régler le pouvoir des rois en leur résistant, et qui, d'efforts en efforts, ait enfin établi ce gouvernement sage où le Prince, tout-puissant pour faire du bien, a les mains liées pour faire le mal [...] et où le peuple partage le gouvernement sans confusion.

La Chambre des [Lords] et celle des Communes sont les arbitres de la nation, le Roi est le sur-arbitre. Cette balance manquait aux Romains [...]. Le Sénat de Rome, qui avait l'injuste et punissable orgueil de ne vouloir rien partager avec les plébéiens, ne connaissait d'autre secret, pour les éloigner du gouvernement, que de les occuper toujours dans les guerres étrangères. Ils regardaient le peuple comme une bête féroce qu'il fallait lâcher sur leurs voisins de peur qu'elle ne dévorât ses maîtres. [...]

Lettre IX – Sur le Gouvernement

Ce mélange heureux dans le gouvernement d'Angleterre, ce concert entre les Communes, les Lords et le Roi n'a pas toujours subsisté. [...] La Chambre des Communes devint de jour en jour plus puissante. [...] Un homme, parce qu'il est noble ou parce qu'il est prêtre, n'est point ici exempt de payer certaines taxes ; tous les impôts sont réglés par la Chambre des Communes [...].


Lettre X – Sur le commerce

Le commerce, qui a enrichi les citoyens en Angleterre, a contribué à les rendre libres, et cette liberté a étendu le commerce à son tour ; de là s'est formée la grandeur de l'État. C'est le commerce qui a établi peu à peu les forces navales par qui les Anglais sont les maîtres des mers.

Voltaire, *Lettres anglaises*, 1734.

Question orale volontairement large : De quoi parle Voltaire ? Quelle est sa vision politique ?

- À la suite de la discussion avec les élèves autour de la question, le professeur fait apparaître aux élèves la portée du document, l'audience de Voltaire en France. Voltaire vante ici le système britannique plutôt que le système français. Il développe ici l'idée d'une monarchie parlementaire mieux à même de défendre les libertés individuelles.

 Diapo 15 : Portrait de Montesquieu / Extraits de *L'esprit des lois*.

Montesquieu (1689-1755) est un parlementaire français. Conseiller puis Président [à mortier] du Parlement de Bordeaux, il s'intéresse à beaucoup de sujets, dont la politique. Il voyage dans toute l'Europe. Il commence l'écriture de *De l'esprit des Lois* vers 1739 et le publie anonymement en 1748.

Il y a, dans chaque État, trois sortes de pouvoirs ; la puissance législative, la puissance exécutive des choses qui dépendent du droit des gens, et la puissance exécutive de celles qui dépendent du droit civil. [...]

Lorsque, dans la même personne ou dans le même corps de magistrature, la puissance législative est réunie à la puissance exécutive, il n'y a point de liberté ; parce qu'on peut craindre que le même monarque ou le même sénat ne fasse des lois tyranniques, pour les exécuter tyranniquement. [...]

Tout serait perdu, si le même homme, ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs ; celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers.

Dans la plupart des royaumes de l'Europe, le gouvernement est modéré ; parce que le prince, qui a les deux premiers pouvoirs, laisse à ses sujets l'exercice du troisième.

Montesquieu (1689-1755), *De l'Esprit des lois*, 1748. Livre XI, chapitre VI.

- Afin de dégager du temps pour la suite du chapitre, le professeur réalise lui-même l'étude de Montesquieu et de Diderot.
- Le professeur insistera sur le contexte personnel dans lequel écrit Montesquieu. Parlementaire lui-même (Bordeaux), il milite pour que les trois pouvoirs, qu'il définit, ne soient pas réunis entre les mains d'un seul homme.

Il souhaite un équilibre entre eux afin d'éviter la tyrannie. Il suit et personnalise la pensée de Locke sur l'organisation politique du pouvoir.

Si les deux auteurs ne sont pas anti-monarchistes, ils sont favorables à une monarchie constitutionnelle, tempérée et/ou éclairée.

 Diapo 16 : Diderot par Louis-Michel van Loo / Article *Autorité politique* tiré de l'*Encyclopédie* (1751)

Denis Diderot dirige avec Jean Le Rond d'Alembert l'*Encyclopédie* entre 1747 et 1766. 150 auteurs y participent dans toutes les disciplines. Elle comporte 71 000 articles, 17 volumes de textes et 11 de planches. Elle répertorie l'ensemble des connaissances de l'époque et propose une réflexion critique sur le pouvoir et la société.

Autorité Politique

Aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres. La liberté est un présent du Ciel, et chaque individu de la même espèce a le droit d'en jouir aussitôt qu'il jouit de la raison. Si la nature a établi quelque autorité, c'est la puissance paternelle : mais la puissance paternelle a ses bornes [...].

La puissance qui s'acquiert par la violence n'est qu'une usurpation et ne dure qu'autant que la force de celui qui commande l'emporte sur celle de ceux qui obéissent [...].

Le gouvernement, quoique héréditaire dans une famille, et mis entre les mains d'un seul, n'est pas un bien particulier, mais un bien public, qui par conséquent ne peut jamais être enlevé au peuple, à qui seul il appartient essentiellement et en pleine propriété. [...] Ce n'est pas l'État qui appartient au prince, c'est le prince qui appartient à l'État [...].


Denis Diderot, Article *Autorité politique*, tiré de l'*Encyclopédie*, Tome 1, 1751.

Pour Denis Diderot (1713-1784), le roi peut être le représentant de Dieu sur terre, mais n'en est pas moins élu par le peuple. Là-encore l'idée de contrat social est forte [référence aux théoriciens du droit naturel comme Thomas Hobbes ou John Locke]. Le peuple a choisi volontairement son souverain et les pouvoirs du roi peuvent lui être repris en cas de tyrannie avérée.

Le vocabulaire de Diderot fait écho à celui des Parlementaires Anglais et Français. Se substituent aux mots traditionnels de « sujets », « peuples » et « obéissance », ceux de « nation » et « liberté ».

Diderot est un philosophe du courant de pensée appelé *Lumières*. Ces philosophes veulent éclairer les esprits. Ils décident d'appliquer l'usage de la raison à d'autres domaines que la science. Ils réfléchissent et exercent leur esprit critique sur l'Église, l'organisation de la société ou de gouvernement.

L'*Encyclopédie* est interdite en 1752 en raison du contenu politique et philosophique subversif. Pourtant celle-ci se diffuse dans la « bonne société parisienne ».

 Diapo 17 : Portrait de Madame de Pompadour avec l'*Encyclopédie*.

Mme de Pompadour (1721-1764) est la favorite de Louis XV (de 1745 à 1764). Elle aura un réel poids politique auprès du Roi. Elle est ici peinte par Maurice Quentin de La Tour. La scène se passe à Versailles dans son cabinet de travail dans lequel on retrouve présenté... l'*Encyclopédie* et l'*Henriade* de Voltaire (en exil). Le tableau sera présenté au public parisien au Salon de 1755. Preuve que les idées nouvelles, même jugées subversives, se diffusent largement.

➤ *Le professeur terminera cette partie en introduisant l'idée d'opinion publique naissante au XVIII^{ème} siècle. Le modèle britannique se retrouve dans la pensée, dans le jeu politique mais aussi dans les profondeurs d'une opinion qui commencent à percevoir d'autres possibilités.*

Séance 3 Le modèle américain – 1h30

Diapo 18 : Titre + carte des 13 colonies anglaises d'Amérique

II – Les idées portées par le modèle politique américain

A – Une révolte fiscale qui aboutit à une révolution politique

➤ *L'objectif de cette partie est de comprendre la manière dont les colons américains utilisent le modèle anglais vu précédemment et retournent les valeurs anglaises contre leur métropole ;*

Depuis le XVII^{ème} siècle, les colons britanniques sont installés sur le nouveau continent.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de la révolte des treize colonies contre la couronne d'Angleterre. Le premier tient à l'interdiction, en 1763, de poursuivre la colonisation vers l'Ouest. Cela est perçu par les colons comme une ingérence insupportable et une atteinte inacceptable à leurs libertés. Le deuxième facteur est de nature économique et sociale : la pression fiscale croissante sur le commerce renforce le mécontentement des colons. Ils dénoncent les restrictions douanières et financières imposées par l'Angleterre, de même que l'obligation, en 1765, de fournir provisions et logements aux soldats anglais.

Diapo 19 : Illustration *Boston tea party*

Le 16 décembre 1773, dans le port de Boston, un groupe de colons déguisés en Indiens s'attaque à La Compagnie des Indes orientales, un symbole de la puissance anglaise. Abordant trois de ses navires, ils précipitent à la mer leur cargaison de thé. En représailles, les Anglais ferment ce port vital pour l'économie des colonies, jusqu'au remboursement de la marchandise détruite [plusieurs millions de livres]. En 1774, les délégués des treize colonies se réunissent pour décider d'agir de manière collective sur le gouvernement britannique.

Vidéo « Déclaration d'indépendance étatsunienne », 5,25 min, lien vers la vidéo en ligne : <https://vimeo.com/335464257>

Diapo 20 : Premier drapeau étatsunien / Extrait de la Déclaration étatsunienne / Extrait de John Locke

Le 7 juin 1774, Les colonies se déclarant « États indépendants » à la suite d'un vote des délégués des treize colonies. Là-encore, les idées nouvelles se sont diffusées.

Le roi d'Angleterre George III rejette alors toute idée de règlement pacifique du conflit en déclarant les colonies « en état de rébellion ». Cette révolte, d'abord économique et fiscale, aboutit à une véritable révolution politique.

Le combat des *Insurgents* américains repose sur le principe qu'un juste pouvoir implique le consentement des gouvernés. Au nom de ce principe, les délégués des colonies appellent en 1775 les citoyens à prendre les armes, derrière George Washington, et proclament le 4 juillet 1776 l'indépendance des États-Unis. La France soutient alors financièrement les insurgés dans leur guerre pour l'indépendance qui s'étend de 1775 à 1783. Sous les ordres de La Fayette, un corps expéditionnaire français est même envoyé au combat aux côtés des Américains à partir de 1777.

« Mais lorsqu'une longue suite d'abus et d'usurpations, tendant invariablement au même but, marque le dessein de les soumettre au despotisme absolu, il est de leur droit, il est de leur devoir de rejeter un tel gouvernement et de pourvoir, par de nouvelles sauvegardes, à leur sécurité future. »

Déclaration unanime des treize États unis d'Amérique réunis en Congrès le 4 juillet 1776.

225. [...] Mais si une longue suite d'abus, de prévarications et d'artifices, qui tendent à une même fin, donnent à entendre manifestement à un peuple, et lui font sentir qu'on a formé des desseins funestes contre lui, et qu'il est exposé aux plus grands dangers ; alors, il ne faut point s'étonner s'il se soulève, et s'il s'efforce de remettre les rênes du gouvernement entre les mains qui puissent le mettre en sûreté. [...]

John Locke, *Traité du gouvernement civil*, 1690, traduction française de David Mazel en 1795 à partir de la 5^{ème} édition de Londres en 1725.

Inspirée des écrits de l'Anglais John Locke et du Français Montesquieu, elle instaure une république qui respecte une stricte séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Commencant par les mots « Nous, le Peuple », la Constitution américaine de 1787 repose sur la souveraineté populaire. Se met alors en place un État fédéral, les États-Unis d'Amérique, qui laisse une large autonomie à chacun des treize États qui le composent.

 Diapo 21 : Titre + Manuscrit original de la Constitution, page 1/4


B – Un régime présidentiel unique au monde

- *L'objectif de cette partie est de remobiliser les connaissances acquises au cours des séances précédentes sur les idées politiques anglaises et celles des Lumières.*
- *Pour cela les élèves vont travailler par groupe de trois ou quatre à l'élaboration d'un texte dont le but est d'expliquer les origines de la Constitution des États-Unis d'Amérique.*
- *Les élèves sont en salle informatique, ou sur tablette et se rendent sur l'adresse suivante : <https://sway.office.com/uhwjpYLpp6haosiP?ref=Link>*
- *La consigne est la suivante : « Lisez la constitution des États-Unis d'Amérique de 1787 et aidez-vous du schéma de la Constitution américaine ci-contre pour la comprendre. À partir du travail réalisé en cours sur les idées politiques anglaises et celles des Lumières, chacune des personnes qui compose votre groupe doit retrouver dans les documents qui suivent, les principes fondamentaux qui sont à la source de la constitution américaine. Ces grands principes sont : la liberté de choisir son type de gouvernement, la séparation des pouvoirs, la liberté individuelle, le contrat social et le consentement de la population. Vous rendrez votre travail collaboratif sous la forme d'un texte numérique. Pour cela, rendez-vous sur <https://framapad.org/fr/>. Chacune des personnes qui compose votre groupe choisit une couleur d'écriture personnelle. Puis, écrivez et enrichissez votre texte. Vous pouvez même vous corriger les uns les autres. Une fois ce travail terminé, envoyez-moi l'URL de votre texte collaboratif à l'adresse suivante : vincent.guffroy1@ac-lille.fr »*
- *Ce travail peut éventuellement être évalué. Il peut aussi permettre de cibler les élèves qui n'auraient pas compris certains éléments vus en classe.*

 Diapo 22 : Titre + Portrait de George Washington par Gilbert Stuart

C – Des principes démocratiques à la réalité sociale

- *L'objectif de cette partie est de montrer qu'il y a une distinction entre les textes politiques et les réalités sociales. Les principes issus des idéaux de la jeune république des États-Unis sont ici questionnés à travers deux études.*

 Diapo 23 : Lettre de Washington à La Fayette, 1786 + Tableau de Louis Rémy Mignot, *Washington and Lafayette at Mount Vernon*, 1784, 1859

Questions orales possibles :

1. Que se propose de faire le marquis de La Fayette dans sa nouvelle propriété de Guyane ? **Il se propose d'y installer des esclaves affranchis.**
2. Une suppression de l'esclavage aux États-Unis d'Amérique est-elle envisagée par le futur président Washington ? **Le futur président Washington semble l'espérer : « Plût à Dieu qu'un semblable esprit vînt animer tout le peuple de ce pays ! Mais je désespère d'en être témoin. »**
3. Néanmoins un passage de la lettre semble présenter le contraire. Lequel ? **« Une émancipation subite amènerait, je crois, de grands maux. »**

La position de Washington est très paradoxale. À titre personnel, Washington achète régulièrement des esclaves et en compte, avec sa femme, à Mount Vernon, 317 [on le voit sur le tableau de Mignot]. Si Washington demande dans son testament que ses esclaves soient libérés après la mort de sa femme, il contourne souvent la loi de Pennsylvanie qui déclarait les esclaves libres s'ils passaient plus de six mois avec leur propriétaire : il leur fait alors régulièrement traverser les frontières de cet État afin d'empêcher leur affranchissement. Dans ses fonctions de président, George Washington ne fait rien pour rompre avec le système négrier. En 1793, il signe même le *Fugitive Act Slave* qui autorise la capture dans n'importe quel État d'un esclave en fuite. À la même époque, il apporte également un soutien militaire à la France qui lutte alors à Saint-Domingue (actuelle Haïti) contre une révolte d'esclaves. Sur les dix-huit premiers présidents de l'histoire de ce pays, treize possèdent des esclaves dont huit pendant l'exercice de leurs fonctions. L'abolition n'est décidée qu'en 1865 sous Abraham Lincoln et après la guerre de Sécession.

 Diapo 24 : Question sur les Amérindiens + carte sur les États-Unis en 1783

En 1783, le territoire des États-Unis d'Amérique correspond à celui des treize colonies qui ont pris leur indépendance. Mais, très vite, les dirigeants américains souhaitent s'étendre vers l'Ouest, c'est-à-dire sur le territoire

des différentes tribus amérindiennes. N'oublions pas que l'interdiction de l'extension vers l'Ouest est une des raisons qui ont conduits à la guerre d'indépendance américaine. Dès 1785, les États-Uniens et les Amérindiens s'opposent frontalement.

📺 Vidéo « L'éviction des Amérindiens jusqu'en 1840 », 3 min, lien vers la vidéo en ligne : <https://vimeo.com/335561947>

Questions orales possibles :

- 1 Quelle est la situation des Amérindiens au lendemain de la création des États-Unis ? **La colonisation des territoires amérindiens débute rapidement. L'État américain encadre par des lois l'appropriation des terres amérindiennes (Land Ordinance de 1785, Northwest Ordinance de 1787 par exemple). Les amérindiens tentent de résister mais perdent la plupart des combats (bataille de Fallen Timbers de 1794 par exemple).**
- 2 Comment sont traitées les tribus amérindiennes de la fin du XVIII^{ème} au début du XIX^{ème} siècle ? **Elles sont déplacées de force vers l'Ouest.**
- 3 Est-ce conforme aux idéaux revendiqués par les états-Uniens ? **Non car la propriété des terres amérindiennes est niée, l'égalité entre tous les hommes, qui est spécifiée dans la déclaration d'indépendance, l'est également. En réalité, Washington et ses successeurs ne sont pas contre les Amérindiens. Ils souhaitent que ceux-ci se développent selon les critères occidentaux et qu'ils s'amalgament à la population états-unienne.**

📄 Diapo 25 : Cartes de la localisation des amérindiens au moment de la découverte puis aujourd'hui

📄 Diapo 26 : Frise chronologique

➤ Reprise de la frise chronologique débutée avec les événements anglais.

➤ Ce cours s'achève par une courte synthèse des éléments essentiels à retenir : Déclaration d'indépendance unilatérale, guerre d'indépendance, Constitution. Le professeur insistera sur les sources idéologiques à la base de ces événements politiques.

Séance 4

Une société française aux aspirations renouvelées – 1h30

📄 Diapo 27 : Titres + Tableau de Auguste Couder, *Le siège de Yorktown*, 17 octobre 1781

III – Une société française aux aspirations renouvelées ?

A – La France aux côtés des États-Unis d'Amérique

➤ *L'objectif est de comprendre l'importance qu'a eu Washington dans la guerre d'indépendance américaine et les contributions militaire et financière de la France.*

📺 Vidéo : Mitterrand à Yorktown, 18 octobre 1981, 1,20 min, lien vers la vidéo en ligne : <https://vimeo.com/335557121>

1. Qu'est-ce que nous montre ce discours du président français lors du deux-centième anniversaire de la bataille de Yorktown ? **L'importance de l'événement, un rappel du rôle de la France lors de la guerre d'indépendance américaine, la naissance d'une nouvelle nation et d'un projet politique original.**

📄 Diapo 28 : Carte de la guerre d'indépendance américaine / Auguste Couder, *Le siège de Yorktown*, 17 octobre 1781

En 1778, la France entre en guerre contre l'Angleterre et elle soutient les *Insurgents* américains. En 1780, elle envoie un corps expéditionnaire militaire commandé par le lieutenant-général de Rochambeau pour aider les colons américains dirigés par George Washington contre les troupes britanniques. Il est à la tête de 6 000 hommes des troupes françaises. La Fayette, volontaire français, rejoint ces troupes [il était parti contre l'avis du roi dès 1777]. Le chef de l'armée navale française sur place, de Grasse, bloque l'accès à l'océan. Le chef de l'armée anglaise du sud, commandée par Charles Cornwallis, est obligé de se rendre. C'est la victoire. En 1783, la paix de Versailles vient mettre fin à la guerre d'indépendance américaine.

📄 Diapo 29 : Statue de George Washington par J.-A. Houdon + explications

1. Comment le sculpteur suggère-t-il le rôle de Washington dans l'unité des treize colonies ? **Par le faisceau.**

📺 Vidéo : La prestation de serment de G. Washington, 3min, lien vers la vidéo en ligne : <https://vimeo.com/335558528>

1. Que jure de protéger le président des États-Unis d'Amérique ? **La Constitution.**
2. À quoi peut s'apparenter cette prestation de serment ? **À un contrat moral entre le premier représentant de l'État et le peuple dont il a la charge.**
3. Pourquoi est-ce un moment historique majeur pour les états-unis ? **Parce qu'ils ont décidés, seuls, de déclarer leur indépendance, ils ont gagné la guerre d'indépendance contre l'Angleterre et ils ont créé un régime politique original, la république démocratique.**

📄 Diapo 30 : Titre + Textes du comte de Ségur

B – L'influence de la Révolution américaine en France

- *L'objectif de cette partie est de comprendre l'influence de l'intervention française sur les esprits des élites françaises.*
- La vidéo sert d'introduction à cette partie. Elle vise à montrer les échanges culturels et la curiosité des Français pour les peuples d'Amérique.

📺 Vidéo : Tête d'indien en cire de Versailles, 3 min, lien vers la vidéo en ligne : <https://vimeo.com/335562448>

Question sur le texte du comte de Ségur :

1. Qui est en visite à Versailles ? **Benjamin Franklin, ambassadeur des États-Unis sous Louis XVI.**
2. Quels sentiments suscite la venue de Benjamin Franklin à Versailles ? **La noblesse éclairée loue sa simplicité et son génie. Il y a aussi une forme de fierté puisque finalement, elle considère que les Américains sont en train de mettre en œuvre les idées des philosophes français des Lumières. Enfin, il y a une part d'ironie et de distance vis-à-vis de la « vieille » monarchie française.**

📄 Diapo 31 : Roger L., *Allégorie de l'Indépendance américaine*, 1786

Une gravure à la gloire de Louis XVI en 1786 imagine l'érection d'un monument destiné à célébrer la splendeur de l'alliance des Américains et des Français. Cette gravure accompagne un texte. Elle montre un socle de pierre surmonté de trois grands médaillons représentant les portraits de Franklin, Washington et Louis XVI, le tout recouvert d'un globe terrestre fleurdélié et d'un coq gaulois. À côté du monument se tient un jeune Indien à moitié nu tenant à la main une pique de la liberté recouverte d'un bonnet phrygien. Sur le socle est inscrit : « *L'Amérique et les mers Ô Louis ! vous reconnaissent pour leur libérateur* ». La gravure dresse un bilan particulièrement flatteur de la relation franco-américaine.

📄 Diapo 32 : Texte de Condorcet


1. Quels espoirs suscite l'exemple américain chez les élites françaises ? **L'exemple d'une société plus égalitaire.**
2. Ces Français ont-ils conscience de certaines limites du modèle américain ? **Oui car ils critiquent le fait que l'esclavage soit maintenu en l'état aux États-Unis d'Amérique.**

La révolution américaine suscite l'enthousiasme en France et est au centre des discussions dans les salons parisiens. Comme toujours, la nouveauté s'inscrit dans la mode de Versailles.

📄 Diapo 33 : Coiffure à l'indépendance ou le triomphe de la liberté.


📄 Diapo 34 : Chanson sur les Insurgents, 1777, *Mémoires secrets de Bachaumont*

- Le professeur reviendra ici sur l'idée d'opinion publique grâce à la chanson populaire et à la gravure qui circulaient à Paris dans les années 1770. Le modèle américain se retrouve dans la pensée, dans le jeu politique mais aussi dans les profondeurs d'une opinion qui commencent à percevoir d'autres possibilités.

 Diapo 35 : Titre + illustration sur Versailles

C – La monarchie française en pleine crise économique et politique


Depuis la fin du XVIII^{ème} siècle, les comptes de la Monarchie affichent un déficit croissant : entretien de la cour, dépenses militaires (aide aux états-unis), etc. Le pouvoir royal, ébranlé par les idées nouvelles des Lumières, doit faire face à une grave crise sociale. La société d'ordres est fortement contestée. La banqueroute menace. L'opinion publique réclame des explications.

 Diapo 36 : Compte-rendu au roi de Necker, 1781

À Versailles, Louis XVI nomme Necker ministre des finances et tente de réformer profondément le royaume. Afin de retrouver la confiance de l'opinion publique, Necker et Louis XVI décident de rendre public les comptes détaillés de la monarchie.

 Diapo 37 : Graphiques des recettes et dépenses rendus publics en 1781

Le fait d'avoir rendu public les comptes est finalement encore plus préjudiciable à la monarchie. En effet, ce qui choque n'est pas tant le fait que ceux-ci ne soient pas à l'équilibre que les dépenses très importantes de la cour (30,43%). Cela est intolérable aux yeux de la population.

 Diapo 38 : Représentations de 7 des 13 ministres des finances sous Louis XVI

Les problèmes financiers semblent insurmontables. En 17 ans, pas moins de 13 ministres des finances se succèdent, certains pour deux mois... On appelle le Contrôle général des finances « l'hôtel des déménagements ».

Louis XVI devient de plus en plus impopulaire. Il paraît inconstant. Certains ministres souhaitent encore emprunter. D'autres pensent qu'il faut lever un nouvel impôt, cette fois sur l'ensemble de la population, y compris les privilégiés.

 Diapo 39 : Graphiques des recettes et dépenses rendus publics en 1788

La différence entre les recettes et les dépenses a augmenté de 1 314 % par rapport aux comptes de 1781. Malgré des efforts (-50% de dépenses pour la cour), la situation est catastrophique. Pour venir en aide aux états-unis, la France a emprunté un milliard de livres qu'elle a versé aux États-Unis à partir de 1782.

➤ Ce cours s'achève par une courte synthèse des éléments essentiels à retenir : la participation française à la guerre d'indépendance américaine, la réception des événements étatsuniens en France et la crise économique qui fait rage en France.

 Diapo 40 :

Conclusion

Les expériences politiques anglaise et américaine ont un immense retentissement chez les élites françaises qu'elles soient politiques ou littéraires. Les philosophes s'en emparent, en discutent et publient de nombreux ouvrages. La question de la démocratie est centrale dans leur réflexion ainsi que celle sur la forme que doit prendre le meilleur régime politique. Si Montesquieu définit deux régimes démocratiques différents, un républicain et un royaliste, Rousseau considère que la République est le régime le plus abouti de la démocratie. Ainsi, la vision des contre-modèles anglais et américain diffère selon les penseurs. Mais tous s'accordent pour dire qu'à l'avenir, les hommes qui gouvernent devront rechercher l'intérêt général avant l'intérêt particulier. C'est ce qu'ils appellent la vertu civique.

La seconde partie de la conclusion reviendra sur les apports méthodologiques de ce chapitre. Il faudra revenir sur l'importance de la contextualisation dans l'exercice de l'analyse d'un document. L'articulation entre le texte notamment et son contexte est un élément central pour un travail sérieux.

Propositions d'évaluation

➤ L'évaluation finale pourra prendre la forme d'une réponse à une question problématisée dont le sujet sera le suivant : « Le Royaume-Uni et les États-Unis, deux contre-modèles à l'absolutisme français ».

➤ Une autre proposition d'évaluation à partir de deux documents :

Constitution des États-Unis d'Amérique, 1787

Préambule

Nous, le peuple des États-Unis, en vue de former une union plus parfaite, [...] ordonnons et établissons la présente Constitution pour les États-Unis d'Amérique.

Article premier

Section 1. Tous les pouvoirs législatifs accordés par la présente Constitution seront attribués à un Congrès des États-Unis, qui sera composé d'un Sénat et d'une Chambre des représentants. [...]

Section 8. Le Congrès aura le pouvoir : De lever et de percevoir des taxes, droits, impôts et excises, de payer les dettes et pourvoir à la défense commune et à la prospérité générale des États-Unis. [...]

Section 9. [...] Le privilège de l'ordonnance d'habeas corpus ne pourra être suspendu. [...]

Article II

Section 1. Le pouvoir exécutif sera confié à un président des États-Unis d'Amérique. Il restera en fonction pendant une période de quatre ans [...]

Section 4. Le président, le vice-président et tous les fonctionnaires civils des États-Unis seront destitués de leurs charges sur mise en accusation et condamnation pour trahison, corruption ou autres crimes et délits majeurs.

Article III

Section 1. Le pouvoir judiciaire des États-Unis sera confié à une Cour suprême. [...] Les juges de la Cour suprême et des cours inférieures conserveront leurs charges aussi longtemps qu'ils en seront dignes. [...]

Fait [...] le dix-septième jour de septembre de l'an 1787 de Notre Seigneur et de l'an douze de l'indépendance des États-Unis d'Amérique. En foi de quoi nous avons signé de nos noms, George Washington, président et député de Virginie, [suivent les signatures de 38 députés des 12 États représentés, le Rhode Island ratifiera la Constitution le 29 mai 1790].



Louis XIV, roi de France (1638-1715),
par Hyacinthe Rigaud, en 1701.
Huile sur toile, 313 x 205 cm,
Châteaux de Versailles et de Trianon.

Consigne : Confrontez les deux documents afin de mettre en évidence les deux modèles de conception du pouvoir.

Annexe 1 : textes à distribuer aux élèves

Document 1 – John Locke (1632-1704), *Traité du gouvernement civil*, 1690

15. [...] C'est pour suppléer à ce qui nous manque, quand nous sommes seuls et solitaires, que nous avons été naturellement portés à rechercher la société et la compagnie les uns des autres, et c'est ce qui a fait que les hommes se sont unis avec les autres, et ont composé, au commencement et d'abord, des sociétés politiques. [...]
22. [...] La liberté, dans la société civile, consiste à n'être soumis à aucun pouvoir législatif, qu'à celui qui a été établi par le consentement de la communauté. [...] La liberté donc n'est point [...] : une liberté, par laquelle chacun fait ce qu'il veut, vit comme il lui plaît, et n'est lié par aucune loi. [...]
90. Il paraît évidemment [...] que la monarchie absolue [...] est, à vrai dire, incompatible avec la société civile, et ne peut nullement être réputée une forme de gouvernement civil. [...]
132. Le plus grand nombre, [...] ayant, parmi ceux qui sont unis en société, le pouvoir entier du corps politique, peut employer ce pouvoir à faire des lois, [...] et alors la forme du gouvernement est une véritable démocratie. Il peut aussi remettre entre les mains de peu de personnes choisies, et de leurs héritiers ou successeurs, le pouvoir de faire des lois ; alors c'est une oligarchie. [...] Si le pouvoir est remis entre les mains d'un seul et de ses héritiers, c'est une monarchie héréditaire [...]. Toute société qui se forme a la liberté d'établir un gouvernement tel qu'il lui plaît, de le combiner et de le mêler des différentes sortes que nous venons de marquer, comme elle juge à propos. [...]
199. [...] Est véritablement tyran, [celui] qui propose, non les lois, mais sa volonté pour règle, et dont les ordres et les actions ne tendent pas à conserver ce qui appartient en propre à ceux qui sont sous sa domination, mais à satisfaire son ambition particulière, sa vengeance, son avarice, ou quelque autre passion déréglée.
201. C'est une erreur que de croire que ce désordre [...] ne se trouve que dans les monarchies ; les autres formes de gouvernement n'y sont pas moins sujettes. Car, enfin, partout où les personnes qui sont élevées à la suprême puissance [...] emploient leur pouvoir pour d'autres fins, [...] là, certainement, il y a tyrannie. [...]
202. [...] Quiconque, revêtu d'autorité, excède le pouvoir qui lui a été donné par les lois, [...] est, sans doute, un véritable tyran ; et comme il agit alors sans autorité, on peut s'opposer à lui tout de même qu'à tout autre qui envahirait de force le droit d'autrui. [...]
203. Quoi, dira-t-on, on peut donc s'opposer aux commandements et aux ordres d'un Prince ? [...]
204. Je réponds qu'on ne doit opposer la force qu'à la force injuste et illégitime, et à la violence ; que quiconque résiste dans quelque autre cas, s'attire une juste condamnation, tant de la part de Dieu que de la part des hommes. [...]

John Locke, *Traité du gouvernement civil*, 1690, traduction française de David Mazel en 1795 à partir de la 5^{ème} édition de Londres en 1725.

Document 2 – Grandes Remontrances du Parlement de Paris au Roi du 9 avril 1753

En 1752-1753, le Parlement s'oppose à l'autorité du roi Louis XV. Le Parlement lui fait alors parvenir les Grandes remontrances afin de justifier son rôle. Ces remontrances sont rédigées pour l'essentiel par Claude-Guillaume Lambert. Elles ont le plus grand succès et sont publiées à près de 20 000 exemplaires. Elles se répandent dans toute la France et même dans toute l'Europe.

SIRE, [...]

La loi fondamentale de l'État forme une liaison réciproque et éternelle entre le Prince et ses descendants, d'une part, et les sujets et leurs descendants, de l'autre, par une espèce de contrat qui destine le Souverain à régner et les peuples à obéir. [...]

Le Roi, l'État et la Loi forment un tout inséparable. [...] [Les lois] seules mettent le Souverain à l'abri des surprises, inspirent la confiance publique et arrêtent tous ceux qui seraient capables de troubler l'État, de quelque rang et de quelque dignité qu'ils soient. Jamais on n'a vu de révolution dans les États, qui n'ait été préparée par l'altération des lois. [...]

Non, Sire, vous n'exigerez jamais que votre parlement cesse d'agir pour la défense de votre autorité souveraine et pour le maintien de la tranquillité des peuples qui vous sont soumis. En vain voudrait-on nous obliger à devenir spectateurs inutiles des maux de notre patrie et par là même en devenir les complices. Notre principale gloire est de vous être utile ; nous ne pouvons l'être qu'en ne cessant pas un seul instant d'agir. Nous arrêter, c'est nous anéantir ; c'est [...] porter le coup le plus funeste à votre souveraineté et à l'État. [...]

Ce sont là, Sire, les très humbles, etc.

Fait en Parlement, le 9 avril 1753.

Jules Flammermont, *Remontrances du Parlement de Paris au XVIII^{ème} siècle*, Imprimerie Nationale, 1898, tome 1 (1715-1753), pages 521 à 610.

Annexe 2 : frise chronologique récapitulative à distribuer aux élèves

